

Envoyé en préfecture le 29/04/2025 Reçu en préfecture le 29/04/2025 Publié le ID : 083-218300317-20250423-D_2025_PTRU_02-AR  	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/ADP/JLR PTRU 2025-02 Nomenclature 1.1
---	---

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020/admg/07 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté DGS n°031-2020 de Monsieur le Maire en date du 10 août 2020 portant délégation permanente de signature à Monsieur André Del Pia, 1^{er} Adjoint,

Considérant le programme de travaux 2025, et plus précisément les travaux pour l'installation d'une nouvelle structure de jeux dans l'école maternelle,

Considérant la publicité effectuée le 12 mars 2025 avec insertion de l'avis de consultation dans le journal d'annonces légales « TPBM » et sur la plateforme des marchés « marches-securises.fr, et la consultation d'entreprise associée,

Considérant que suite à la procédure, la proposition présentée par l'entreprise S.A.S. PROLUDIC apparaît comme économiquement et techniquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de travaux relatif à l'installation d'une nouvelle structure de jeux dans l'école maternelle à l'entreprise S.A.S. PROLUDIC, sise 181 rue des Entrepreneurs à VOUVRAY (37, Indre-et-Loire) pour un montant de 21 782,79 € HT soit 26 139,35 € TTC.

ARTICLE 2 : de dire que les dépenses seront imputées sur l'article 21312 du Budget Principal.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025 Reçu en préfecture le 29/04/2025 Publié le ID : 083-218300317-20250423-D_2025_PTRU_02-AR	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/ADP/JLR PTRU 2025-02 Nomenclature 1.1
---	--

ARTICLE 3 : que le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Cannet des Maures, le 23 avril 2025
Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué au pôle technique de rénovation urbaine
André DEL PIA



Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du Cannet des Maures dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr